

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 5

Artikel: U rêve à réaliser
Autor: Faas, Marguerite
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Paraissant le premier dimanche de chaque mois

Le numéro : 10 centimes

Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.
Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration

Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, 3, rue du Marché, 3, Berne.

ABONNEMENTS

Pour la Suisse, une année : **1 fr.** —
Pour l'étranger » **1 fr. 50**

A NOS LECTEURS

Le numéro de septembre contient six pages. Il paraît le 15, exceptionnellement, vu l'absence prolongée de la rédactrice par suite d'une tournée de propagande à l'étranger. Nous prions nos abonnés de bien vouloir excuser ce fâcheux retard.

LA RÉDACTION.

UN RÊVE A RÉALISER

Aujourd'hui, chères camarades, il ne s'agit pas seulement de lire, il ne s'agit pas seulement de parler : il s'agit de *faire quelque chose*. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la patience de lire cet article et le suivant jusqu'au bout, même s'ils vous semblent un peu longs.

Il y a déjà bien des années que vous entendez parler de la brutalité des gros barons cigariers Vautier frères. Vous connaissez la liste de leurs méfaits.

Les Vautier ont jeté leurs ouvrières sur le pavé, non pas qu'elles eussent réclamé quelque chose, comme une augmentation de salaire ou une diminution de la journée de travail ; non : simplement parce qu'elles avaient fondé un syndicat !

Les Vautier ont absolument refusé de négocier non seulement avec le syndicat, mais même avec les autorités.

Les Vautier ont demandé et obtenu qu'on fit marcher la troupe contre cinquante-neuf femmes qui luttèrent pour leur droit le plus évident.

Les Vautier ont fait jeter en prison des enfants qui se moquaient des vaillants militaires partis en guerre contre les femmes.

Les Vautier ont demandé et obtenu des fabricants de toutes les industries, dans le voisinage, qu'ils n'embauchassent pas de femmes d'Yverdon. Les fabriques de tabacs, de pâtes alimentaires, de cartonnages refusent d'occuper nos camarades.

Les Vautier ont obtenu de la Crèche d'Yverdon que les bébés des femmes grévistes fussent renvoyés, afin qu'il soit impossible aux mères

d'aller travailler en dehors du cercle qu'étreint la griffe de fer du tyran moyenâgeux.

La mesure est comble, n'est-ce pas ?

L'indignation parmi nos camarades ouvriers, en particulier dans la Suisse française, a été si grande que, de toutes parts, ils se sont empressés d'envoyer tout l'argent dont ils pouvaient disposer.

Mais il ne suffit pas de s'inscrire sur une liste de souscription, car, si abondants que puissent être les envois de fonds, cet état de choses ne pourrait néanmoins se prolonger indéfiniment, sans compter que nos camarades d'Yverdon désirent ardemment *pouvoir travailler*.

La conduite révoltante des barons du tabac a eu encore un autre résultat : c'est que les produits de la maison Vautier ont été mis à l'index *de la façon la plus stricte*, d'abord par la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande, ensuite par la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation, et enfin par la Fédération suisse des syndicats professionnels, qui, en cet instant même, négocie avec les organisations ouvrières des pays voisins, pour que la mise à l'index de ces produits soit aussi étendue aux pays étrangers.

Mais, chères camarades, tout cela ne suffit pas encore. La mise à l'index la plus sévère n'atteint son effet complet que si les organisations ouvrières réussissent à remplacer le produit boycotté par un nouveau produit.

En d'autres termes, ce n'est pas assez d'avoir mis à l'index les cigares Vautier ; nous devons encore nous efforcer d'obtenir qu'à *la place des cigares Vautier*, on achète et on fume d'autres cigares *qui auront été fabriqués directement par les ouvrières en grève*.

Nous devons donc, tant pour procurer à nos camarades cigarières le travail qu'elles désirent instamment, que pour obtenir une réalisation efficace de la mise à l'index, *arriver à produire des cigares au moyen d'une coopérative de production*.

* * *

Il existe depuis plusieurs années, à Menziken-Burg (Argovie), une *fabrique coopérative de cigares*,

qui a été créée à la suite d'une grève, et qui se fait un devoir, non seulement de ne livrer que des produits d'excellente qualité, à des prix modérés, mais encore de faire travailler dans les meilleures conditions. Dans les cas de grèves ou de lock-out, la Coopérative offre un abri aux ouvriers et ouvrières sans travail.

C'est ainsi qu'il y a deux ans, lors de la grève des ouvrières de Kulm (Argovie), qui a duré près de trois mois, la fabrique a organisé à Kulm, avec beaucoup de dévouement, une succursale pour occuper les grévistes. La grande grève des ouvriers et ouvrières de Beinwil (Argovie), l'an dernier, n'aurait certainement pas été couronnée d'un si grand succès sans un concours intelligemment combiné entre coopérative et syndicat.

La Fabrique coopérative de cigares a, dans le court espace de deux ans, triplé l'écoulement de ses produits. Elle a acheté un terrain à bâtir à Beinwil, à la barbe des fabricants, et elle est en train d'y installer une succursale.

Nous avons invité les ouvrières cigarières d'Yverdon à venir travailler dans cette succursale.

Mais il y avait à cela un obstacle insurmontable. Ces camarades ont toutes un mari et des enfants. Les enfants, cela peut se transporter; mais un mari! Ce mari a une occupation, et cette occupation, si elle ne suffit pas à l'entretien de la famille, constitue tout de même un appoint que l'on n'est pas facilement disposé à lâcher pour se lancer dans l'inconnu, surtout dans un moment où le gain si nécessaire de la femme fait défaut depuis des mois.

Et puis, voyez-vous ces cinquante familles de langue française émigrant en Argovie, avec armes et bagages, père, mère et enfants! Ce serait chose saisissante et dramatique, sans doute, mais que d'embarras et de difficultés!

C'est donc impossible. Mais alors, que faire?

Il faut tout simplement fonder une succursale à Yverdon.



La réalisation du rêve

Maintenant, voyons comment la fondation de cette succursale peut être pratiquement réalisée.

Il y a sur le pavé, à Yverdon, en ce moment, vingt *pouponneuses*: ce sont les ouvrières qui roulent l'intérieur d'un cigare, qui fabriquent le *poupon*, c'est-à-dire ce qui doit constituer le noyau du cigare. Une pouponneuse doit gagner au moins 2 fr. 10 par jour, et, pour Yverdon, ce chiffre est loin d'être exagéré.

Nous avons ensuite vingt *cigareuses*: ce sont les ouvrières qui achèvent la confection du cigare en recouvrant le poupon d'une jolie feuille de tabac, afin que le cigare ait bonne façon (car le contenu est loin d'être aussi appétissant que l'enveloppe; vous n'avez qu'à défaire un cigare pour en avoir la preuve). Ce travail ne peut être confié

qu'à des ouvrières qualifiées, c'est-à-dire ayant fait un apprentissage. Pour elles, un salaire de 2 fr. 90 est en réalité un petit salaire.

Il faut compter encore trois *paqueteuses et assortisseuses*, avec un salaire de 3 fr.

Comptons enfin une dizaine d'*auxiliaires*, pour *écôter* (enlever la nervure de la feuille), préparer, etc.; elles doivent gagner 2 fr. par jour.

Voici, en conséquence, le total des salaires quotidiens à payer :

20 pouponneuses à 2 fr. 10	42 fr.
20 cigareuses à 2 fr. 90	58 »
3 paqueteuses et assortisseuses à 3 fr.	9 »
10 auxiliaires à 2 fr.	20 »
Total	129 fr.

Ce qui fait, par semaine, pour six jours de travail, 774 fr.

Mais ces 774 fr. de salaires représentent la fabrication de 120,000 cigares!

* * *

Je m'aperçois bien, chères camarades, que ce beau rêve a déjà l'air de vous effrayer un peu. Car vous songez maintenant au local qu'il faut louer ou acheter, et dont le prix d'acquisition, en y comprenant le mobilier, représente bien une somme de 15,000 fr. Et puis, surtout, il nous faut du tabac, pour au moins 30,000 fr. par an. En ajoutant à cela les salaires indiqués ci-dessus, qui atteignent une somme d'environ 40,000 fr. par an, cela fait en tout 85,000 fr. Et j'ai compté bien juste!

Donc, si nous voulons ouvrir notre fabrique, *il nous faut quatre-vingt-cinq mille francs.*

Mais ne désespérez pas au seul énoncé d'une somme pareille. Nous n'avons pas tant d'argent, c'est vrai : mais tout de même nous pourrions réussir.

La Fabrique coopérative de cigares de Menziken-Burg ne peut pas construire encore la succursale d'Yverdon, parce qu'en ce moment elle en a une autre en construction à Beinwil, et que, naturellement, on ne peut pas tout faire à la fois.

Nous ne pouvons pas non plus acheter un immeuble, car nous n'avons pas les 15,000 francs qu'il faudrait.

Mais les Yverdonnoises sont prêtes à se gêner un peu. Quelques-unes d'entre elles peuvent disposer d'une chambre : on aurait huit à dix chambres en tout, dans lesquelles les ouvrières pourraient travailler par groupes de six à huit personnes.

Voilà, *provisoirement*, comment on résoudrait le problème du local.

Et maintenant, le tabac. La Coopérative mettra chaque semaine à la disposition des ouvrières d'Yverdon pour environ 800 francs de tabac, et leur reprendra, à la fin de chaque semaine, les cigares fabriqués : elle leur *achètera* ces cigares, en déduisant de leur valeur *la valeur du tabac*

fourni. Le produit complet de leur travail serait ainsi payé aux ouvrières, qui auraient à le répartir entre elles.

Mais la Coopérative ne peut faire cela qu'à titre provisoire aussi : car chacun comprendra que, la production se trouvant presque doublée d'un seul coup, les approvisionnements s'épuiseront la moitié plus vite et devront par conséquent être renouvelés beaucoup plus tôt qu'on n'y avait compté. C'est pourquoi la Coopérative ne pourra continuer à fournir du tabac aux ouvrières d'Yverdon, qu'à la condition que nous trouvions le moyen de réunir, d'ici au 1^{er} janvier 1908 — dans quatre mois environ — une somme de vingt mille francs pour acheter de nouveau tabac.

Voilà un des côtés du problème.

Et voici l'autre :

Il est bien évident que lorsqu'une fabrique, brusquement, augmente presque de moitié le chiffre de sa production, il faut, si elle ne veut pas voir la marchandise s'accumuler invendue dans ses dépôts, qu'elle double en même temps l'écoulement de cette production. Aussi les camarades de la Coopérative sont-ils en droit de nous dire : « Pour répondre à votre désir, nous accroissons notre production de cent mille cigares par semaine; mais faites en sorte que ces nouveaux cigares se vendent ».

La Coopérative ne pourra donc continuer cette augmentation provisoire de la production que si, d'ici au Nouvel-An, nous avons réussi à lui assurer l'écoulement d'au moins 50,000 cigares de plus par semaine.

* * *

Pour la création d'une succursale de la Coopérative à Yverdon, il faut donc trouver, d'une part, 20,000 fr., et, d'autre part, des commandes du montant de 50,000 cigares par semaine.

— Mais en quoi pouvons-nous contribuer à la réussite de l'entreprise? demanderont peut-être les dévouées camarades qui auront eu la patience de lire jusqu'ici; est-ce que nous fumons des cigares?

Et quelqu'une même dira peut-être :

— Voilà qu'on excite les gens à fumer davan-

tage, tandis qu'il vaudrait bien mieux les exhorter à ne plus fumer du tout.

D'accord, chère camarade; et dût toute l'industrie du tabac s'en trouver ruinée, ce serait malgré tout un bénéfice pour l'humanité.

Mais il est peu probable que le sexe fort puisse être amené d'un seul coup à se déshabituer de fumer. Et puisque les hommes fumeront encore pendant un temps dont il serait téméraire de prédire la durée, au moins faut-il obtenir qu'ils fument des cigares coopératifs.

N'est-ce pas, chères camarades, vous ferez en sorte de persuader à vos maris, à vos frères, à vos pères, à vos fils, non pas seulement de ne point fumer de cigares Vautier, mais, en outre, de fumer les cigares de la grève, les cigares de la Coopérative Helvétia.

Si vous voulez leur acheter vous-mêmes ces cigares, vous pouvez les trouver dans toutes les coopératives de consommation, et alors ils vous seront, de plus, inscrits dans votre compte d'achats.

Ne voulez-vous pas? Oui, vous pouvez et vous devez le faire.

Quant à l'argent, nous le trouverons dans nos organisations. Nous avons déjà dépensé, pour soutenir des grèves, des centaines de mille francs, dont ensuite il ne restait rien. Nous l'avons fait, parce que nous savons que les augmentations de salaire gagnées au moyen des grèves rapportent bien plus que les centaines de mille francs dépensés.

Cette fois, il s'agit de trouver 20,000 fr. en obligations et en actions de 50 et de 20 fr. Les obligations rapporteront 4 p. 100 d'intérêt. L'argent n'aura pas disparu, on s'en servira pour travailler.

Et ce qu'il y a de plus important, c'est qu'ainsi nous aurons fait une brèche dans le mur de ces barons du tabac de la Suisse française, qui depuis si longtemps paraissent inexpugnables.

En dépit d'eux, nous aurons créé la possibilité d'une organisation syndicale pour les ouvriers et ouvrières en tabacs de la Suisse occidentale.

* * *

Camarades, nous parlons sans cesse de la so-

PENSÉES

Pourquoi sommes-nous patientes? — Les Scythes crevaient les yeux de leurs esclaves afin qu'ils n'eussent point de distraction en battant le beurre. Il y a aussi des gens qui crevent les yeux au rossignol afin qu'il chante mieux. Ne serait-on pas tenté de croire qu'une pensée analogue préside à l'éducation qu'on donne aux femmes? DANIEL STERN.

Injustice! — Qui soutiendrait que, dans la société actuelle, les organes correspondent aux fonctions et que tous les membres sont nourris en raison du travail utile qu'ils produisent? Qui soutiendrait que la richesse est justement répartie? Qui peut croire enfin à la durée de l'iniquité? ANATOLE FRANCE.

Et vous, femmes du peuple... en caressant la tête blonde de cet enfant qui se blottit près de vous, ne pen-

sez-vous jamais au sort qui l'attend, si l'état social ne change pas? Ne penserez-vous jamais à l'avenir qui est réservé à votre jeune sœur, à vos enfants? Voulez-vous que vos fils, eux aussi, végètent comme votre frère a végété, sans d'autre souci que celui du pain, sans d'autres joies que celles du cabaret? Voulez-vous que votre mari, votre garçon, soient toujours à la merci du premier venu qui a hérité de son père un capital à exploiter? Voulez-vous qu'ils restent toujours les esclaves du patron, la chair à canon des puissants, le fumier qui sert d'engrais aux champs du riche?

(Aux jeunes gens.)

Pierre KROPOTKINE.

L'excuse. — Après avoir bien réfléchi sur la destinée des femmes dans tous les temps et chez toutes les nations, j'ai fini par penser que tout homme devrait dire à chaque femme, au lieu de « Bonjour », « Pardon », car les plus forts ont fait la loi. ALFRED DE VIGNY.

cialisation des moyens de production, de l'organisation de la production par les producteurs eux-mêmes.

Voici l'occasion de réaliser un point, un tout petit point de ce programme.

Sans doute, la chose paraît difficile. Mais nous savons que les actes exigent bien autrement d'énergie que les paroles. Cela doit-il nous faire reculer?

Jamais de la vie.

Le moment est venu d'agir. Nous montrerons à un fabricant récalcitrant que nous sommes capables de lui tenir tête. Et nous saurons faire le nécessaire pour cela — tous et toutes.

MARGUERITE FAAS.

La résignation est le courage des lâches.

PAUL MARGUERITE.

CHEZ NOUS

Chez les faiseuses d'aiguilles (La Chaux-de-Fonds). — Lorsque, à la formation du syndicat, les patrons virent que, malgré tous leurs efforts de répression, le nombre des ouvrières syndiquées augmentait toujours, la plupart d'entre eux firent mine de s'en réjouir. Dans une entrevue qui eut lieu l'année dernière, un de ceux-ci, grand causeur, félicita les ouvrières de leur persévérance. Il voyait, par l'organisation des ouvrières, la nécessité, pour les patrons, d'en faire de même. Il comptait que celles-ci feraient pression sur les fabricants ne faisant pas partie de l'association des patrons.

« C'est seulement en nous secondant mutuellement, disait-il, que nous arriverons à de bons résultats! »

Il reconnaissait, ainsi que ses collègues, que les salaires étaient bien bas; qu'on ferait tout ce qui serait possible pour améliorer le sort du personnel.

Mais ces belles promesses n'empêchèrent nullement cet oiseau de proie d'annoncer le lendemain, dans son atelier, que toute ouvrière faisant partie du syndicat serait renvoyée immédiatement. Devant la fourberie de ce cynique personnage, les ouvrières syndiquées de cette fabrique décidèrent de payer leurs cotisations en cachette (ô liberté!) et de ne pas parler du syndicat dans la fabrique. Le truc a réussi, et, aujourd'hui, dans ce bagne, la majorité des ouvrières sont syndiquées.

Prétextes patronaux. — Les fabricants avaient aussi déclaré que, lorsque les faiseuses d'aiguilles de Bienne et de Fleurier seraient organisées, ils seraient tout disposés à entrer en pourparlers avec le syndicat pour une augmentation des salaires.

Nous nous sommes mises à l'œuvre et, lorsque les faiseuses d'aiguilles de ces deux localités furent syndiquées, nous avons présenté une convention à Messieurs les patrons. Ce prétexte, car c'en était un, étant tourné, il fallait en trouver un autre. Avec de la bonne volonté, on en trouve toujours. Ces affameurs s'en prirent à notre président, qui nous avait si bien aidé

à constituer notre syndicat, mais qui ne fait pas partie de notre corporation. Les patrons déclarèrent qu'un peintre en bâtiment ne saurait discuter les questions techniques du métier des aiguilles.

L'Union ouvrière, pour leur enlever encore ce prétexte, promit de faire remplacer l'homme qui incommodait si fort le patron. Nous, ouvrières, qui savons à quoi nous en tenir, nous avons confirmé à son poste notre zélé président. Il y serait encore s'il n'avait donné lui-même sa démission. Nous en étions toutes touchées, et en même temps révoltées.

Messieurs les patrons n'auront donc plus le cauchemar de voir un ouvrier peintre défendre les ouvrières faiseuses d'aiguilles. Les ouvriers mécaniciens travaillant dans les fabriques d'aiguilles se sont enfin joints à nous, leurs sœurs de travail, et nous aident à gérer nos affaires.

Quel prétexte vont inventer nos maîtres, à présent?

Les ouvrières teinturières des maisons de teinture et lavage chimique de La Chaux-de-Fonds se sont toutes groupées en syndicat et se sont fait admettre dans la Fédération suisse des ouvriers du textile (siège central à Bâle). Il y a quelques semaines, elles se sont mises en grève pour obtenir de leurs maîtres une augmentation de salaire et une diminution de la durée de leur journée. Les camarades mécaniciens, également en grève, leur aidèrent à convaincre les quelques inconscientes qui continuaient à travailler. L'Union ouvrière locale, d'entente avec les teinturières, menaça du boycott les maisons Bayer et Röthlisberger, Humpert et Moritz. De son côté, la Fédération suisse du textile organisa des réunions pour syndiquer les teinturières dans les succursales de ces maisons, notamment à Bâle, où Bayer et Röthlisberger ont leur plus grande teinturerie. Au bout de deux jours, les grévistes obtinrent satisfaction.

Par contrat, ces trois maisons ont été obligées d'introduire la journée de dix heures, de payer 50 p. 100 de surcharge pour les heures supplémentaires, de reconnaître le syndicat et de ne renvoyer personne pour motif de grève.

Voilà donc les teinturières de La Chaux-de-Fonds victorieuses.

Et maintenant, si nous voulons faire respecter les contrats, il faut au plus vite organiser le personnel des succursales de Bayer et Röthlisberger, à Berne, Bâle, Genève et au Locle, et de Moritz au Locle, à Saint-Imier et à Bienne.

A la besogne, camarades de toutes ces localités!

Dans une fabrique de cartonnages. — J'ai lu dans le dernier numéro de *l'Exploitee* l'article sur les bagnes du Landeron. Et voyant que des camarades ouvrières vivent au Landeron — ce que je ne savais pas auparavant — je crois qu'il serait lâche de se taire plus longtemps sur la situation des ouvrières de notre M. Veuve.

Les ouvrières, en entrant, n'ont qu'un pauvre misérable franc par jour et elles doivent rester avec cette paye pendant trois ou quatre mois; ensuite on les augmente de vingt centimes, de sorte qu'au bout d'un